

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>votants</i> : 13	<i>Pour</i> : 13	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 09 octobre 2018 à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC, Date de la convocation du Conseil Municipal le 02 octobre 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	Présente	MOUTIER Chantal	Présente
BAZINET Bernard	Présent	LEONARD Roger	Présent	PELLEVOISIN Joël	Présent
BARTEAU Etienne	Présent	MALLEMANCHE Valérie	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
GRASSET Marie- Madeleine	Présente	METIFEU Francis	Présent	ROUMAT Gérard	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ABSENTS : M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Etienne BARTEAU

2018-44 Rapport d'activités 2017 CCPN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L521-39

Vu le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Vu la délibération N°CC-DEL-2018-118 de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Considérant que ce rapport d'activité a été transmis à la commune et que Monsieur le Maire en fait l'exposé

Le Conseil municipal en ayant pris connaissance, prend acte de la présentation du rapport d'activité de la CCPN pour l'année 2017.

Ce document est librement consultable sur le site internet de la CCPN ainsi que sur celui de la commune.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 15 octobre 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT




Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20181009-2018_44-DE
Regu le 24/10/2018